

VIRE, le 28 juin 2018

Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie,

Affiché le 28 juin 2018

Cher(e) Collègue,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 27 juin 2018, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué **le mercredi 4 juillet 2018, à 20 heures 30**, à l'amphithéâtre de Marie Curie et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, les délibérations correspondantes aux questions inscrites à l'ordre du jour du 27 juin seront prises sans condition de quorum.

Veillez agréer, Chère(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER